Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260602-2026_06_026-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Vincent MELCION, Olivier IBARRA (à partir de 18h40), Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Johnattan BARBIER, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Lucas CHALMEL Christèle GIRARD, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX
Absents : Jean-René FRANGEUL (absent excusé)
Olivier IBARRA est arrivé à 18h40
Secrétaire de séance : Pauline ARMYNOT

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 puis 14 à partir de 18h40 – Votants : 14

DELIBERATION n° 2026-06-026

TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Chaque année, les tarifs des prestations extra et périscolaires sont revus avant la rentrée de septembre. Les tarifs sont applicables à partir du 01/09/2026.

1/ Tarifs modulés en 4 tranches

		CANTINE SCOLAIRE	CANTINE ALSH	CANTINE ALSH EXT
Tranche	QF	Tarif	Tarif	Tarif
1	0 à 1000	1,00 €	3,95 €	4,65 €
2	1001 à 1250	4,10 €	4,10 €	4,90 €
3	1251 à 1500	4,35 €	4,35 €	5,15 €
4	1501 et +	4,60 €	4,60 €	5,40 €
Repas adulte		6,80 €	-	-

		GARDERIE (tarif 1/2 h)	
Tranche	QF	Tarif 1 enfant	Tarif 2ème enfant et +
1	0 à 1000	1,25 €	1,10 €
2	1001 à 1250	1,30 €	1,20 €
3	1251 à 1500	1,35 €	1,25 €
4	1501 et +	1,50 €	1,35 €

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260602-2026_06_026-DE

			ALSH	ALSH EXT
Tranche	QF		Tarif	Tarif
1	0 à 1000	Journée	5,15 €	13,30 €
		1/2 journée	3,75 €	9,70 €
2	1001 à 1250	Journée	8,40 €	13,95 €
		1/2 journée	5,60 €	10,20 €
3	1251 à 1500	Journée	11,20 €	14,65 €
		1/2 journée	7,60 €	10,70 €
4	1501 et +	Journée	13,30 €	15,35 €
		1/2 journée	9,70 €	11,25 €

SORTIES ALSH		
Tranche	QF	Tarif
1	0 à 1000	5,25 €
2	1001 à 1250	5,50 €
3	1251 à 1500	5,75 €
4	1501 et +	6,00 €

2/Annulation injustifiée ALSH à moins de 48h = 15€/jour

3/Les parents dont les enfants bénéficient des services périscolaires et/ou extrascolaires et qui sont agents communaux ou agents de l'éducation nationale bénéficient de l'application du Quotient Familial.

4/Des frais de pénalités seront imputés en cas de dépassement des horaires d'ouverture des services périscolaires ou extrascolaire. Un tarif forfaitaire de 25€ sera appliqué, qui ne prendra pas en compte le calcul du Quotient Familial.

5/Un tarif « couvert » sera appliqué forfaitairement à 2,26€ si l'enfant participe au service de cantine avec un PAI alimentaire et ne peut donc pas bénéficier du repas collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) de VALIDER les tarifs périscolaires et extrascolaires ci-dessus, D'ANNULER et de REMPLACER la délibération n°2025-05-026, D'APPROUVER le règlement annexé à la délibération et D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

Le secrétaire de séance,
Mme Pauline ARMYNOT